



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.26.139.AV

Parc de six éoliennes au lieu-dit « Via Nova » à TROIS-PONTS

Avis adopté le 11/09/2026

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 33
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) :* 40.10.01.04.03 (classe 1)
- *Demandeur :* Engie Electrabel SA
- *Auteur de l'étude :* Sertius S.A.
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement/ Art D.I.4 § 1,5° du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Date de réception du dossier :* 17/07/2026
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Objectifs du projet au regard des objectifs visés à l'article D.I.1, § 1^{er} du Code du Développement territorial (CoDT)
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
- *Audition :* 1/09/2026

Projet :

- *Localisation :* Route du Lac (Lieu-dit « Via Nova »)
- *Situation au plan de secteur :* Zone forestière
- *Catégorie de projet :* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'un parc de six éoliennes sur le territoire communal de Trois-Ponts. Il s'insère dans le Bois de Bodeux, de part et d'autre de la Via Nova, entre Basse-Bodeux, Rahier et Stoumont.

Les éoliennes présentent une hauteur totale maximale de 200 m et une puissance électrique individuelle comprise entre 3,6 et 4,8 MW. La production électrique nette attendue variera entre 64.153 et 71.476 MWh/an selon le modèle étudié. Etant donné que les éoliennes seront raccordées au poste de transformation de la centrale hydroélectrique de Coe, il est considéré que le parc éolien est une extension de celle-ci.

Avis

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Etant implanté en ligne de crête, le projet est très visible et génère un impact paysager important.

Le Pôle identifie toutefois de nombreux aspects positifs induits par la localisation particulière de ce projet:

- Ce parc est implanté sur un site présentant un bon potentiel venteux ;
- Les éoliennes seront raccordées au poste de transformation de la centrale hydroélectrique de Coö. Elles participeront au hub énergétique qui se développe autour de cette centrale de Coö ainsi qu'à l'optimisation de celle-ci, dans la perspective de l'évolution de la production électrique en Wallonie ;
- Ces éoliennes s'implantent en zone forestière sur des parcelles de plantations de résineux de faible qualité biologique et pauvres en biodiversité. Cette implantation est conforme aux dispositions émises par le Cadre de référence éolien de 2024 à propos de la protection du cadre de vie et plus précisément des zones forestières ;
- Les distances par rapport aux zones d'habitat et aux habitations isolées telles que recommandées par le Cadre de référence sont respectées ;
- Le projet prévoit des mesures de compensation liées au déboisement. Il s'agit plus précisément de la mise en place des mesures favorisant la biodiversité forestière (nouveaux boisements le long des bassins et placement d'une lisière étagée le long de la ligne haute-tension). Le Pôle appuie ces mesures ;
- Il ressort de la présentation faite au Pôle que le projet a été réfléchi en partenariat avec la commune de Trois-Ponts et en collaboration avec le DNF (Cantonement de Spa).

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.


Yves HANIN
Président